



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15113135

TRIBUNAL DE COMMERCE

24 JUL. 2015

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0554.840.394

Dénomination

(en entier) : **ALEKTOR**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Drève Richelle, 161, bte 8, 1410 Waterloo.

Objet de l'acte : **Cession de parts sociales**

D'un procès-verbal du 17 juin 2015, il ressort que les membres de l'assemblée générale ont voté les points suivants:

1. Cession des parts sociales

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale ratifient la Convention de cession des parts sociales de la SPRL ALEKTOR datée du 10 juin 2015 actant la cession de la participation appartenant à M. Andreas ZANNAS à Mme Anna Christina KAPARA.

La totalité des parts de la société, soit 18.600 parts, étaient détenues comme suit:

- M. Evangelos HALKIOPOULOS : 13.020 parts ;
- M. Andreas ZANNAS : 5.580 parts.

Suite à cette convention, les 18.600 parts sociales sont désormais réparties comme suit :

- M. Evangelos HALKIOPOULOS : 13.020 parts ;
- Mme Anna Christina KAPARA : 5.580 parts.

2. Pouvoirs

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donnent tous pouvoirs à la SCRL ATALEX, inscrite à la BCE sous le numéro 0826.352.995, dont le siège social se situe Drève Richelle, 161, bte 8 à 1410 Waterloo représentée par Mme Sonia TAHO ou toute autre personne habilitée à ce faire, pour faire publier les résolutions du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge.

Fait à Waterloo le 17 juin 2015

Pour la SCRL ATALEX
Mandataire
Sonia TAHO